

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE PERNES-LES-FONTAINES**

**SEANCE DU VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2025**

(Date de convocation : 02 septembre 2025)

Membres du Conseil d'Administration en exercice :	12
Présents :	8
Absent excusé ayant donné procuration :	/
Absents excusés non représentés :	4
Absents non excusés :	/
Votants :	8

L'An deux mille vingt-cinq et le douze septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire-Président.

Présents : Messieurs Didier CARLE, Jean-Claude GRAVIERE, Christian GORLIN et Christian SOLLIER, et Mesdames Nadège BOISSIN, Isabelle DESRUT Nicole NEYRON et Muriel VACHET.

Absents excusés : Mesdames Géraldine PETIT, Solène ESPITALLIER, et Michèle BAZ et Monsieur Régis D'OLEON.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil d'Administration : Nicole NEYRON ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Délibération n° 16-25**

Convention d'objectifs pour l'attractivité et la fidélisation des professionnels des métiers de l'autonomie à conclure avec le Département de Vaucluse.

Madame Nadège BOISSIN, vice-Présidente, expose aux membres du Conseil d'Administration que la présente convention consiste à formaliser les engagements du Département et du C.C.A.S. de Pernes-les-Fontaines en vue de développer son programme d'actions « Attractivité et fidélisation des professionnels des métiers de l'autonomie ».

Il s'agit de faire connaître les métiers de l'aide à domicile et de soin auprès de différents publics et de valoriser les professionnels de ces métiers afin de générer l'envie de s'orienter vers de ce secteur et ainsi faciliter à terme les recrutements pour les employeurs à travers l'organisation d'un forum.

Ce forum sera animé par un professionnel de la communication, en présence d'employeurs, de partenaires institutionnels, d'organismes de formation, de collégiens, lycéens et de professionnels du secteur.

Après signature de cette convention exposant les engagements des parties, le Département de Vaucluse s'engage à allouer une subvention d'un montant de 4 400 euros.

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

VU l'exposé de Madame la vice-Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** la convention d'objectifs à conclure avec le Département de Vaucluse pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile,

**AUTORISE** Monsieur le Maire-Président ou Madame la vice-Présidente à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les

Pour extrait conforme,  
La vice-Présidente

Nadège BOISSIN



Le Maire-Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 22 septembre 2025  
Publiée le : 22 septembre 2025